



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine

## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

### Sites Natura 2000

### FR7200666 : Vallées des Beunes

Vendredi 6 mars 2024

À la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme

#### **Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe**

En l'absence de M. Mathieu MALANDAIN (excusé), Président du COPIL et vice-président du SMBVVD, M. Denis CROUZEL, Président du SMBVVD, ouvre la réunion et propose un tour de table de présentation des participants à la réunion.

La parole est laissée à Matthieu DUFFAU du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion :

- Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025 / Transfert de compétence à la Région
- Rappels du DOCOB et Mise à jour
- Point d'étape sur la cartographie des habitats naturels du site N2000 (CBNSA)
- Bilan de l'Animation réalisée en 2023 et Perspectives
- Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
- Prévisionnel avril 2024 – juillet 2025

M. DUFFAU fait un rappel du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées. Dans la continuité, il fait un rappel de l'historique de l'animation sur le site et du marché d'animation en cours (2022-2025). Il précise que ce COPIL fait état du travail réalisé entre avril 2023 et mars 2024.

La parole est laissée à M. Hugo MAILLOS, Technicien Gestion des sites Natura 2000 au service Natura 2000 de la Région Nouvelle-Aquitaine. M. MAILLOS, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

## Rappels sur le site, le Document d'Objectifs et mise à jour

M. DUFFAU rappelle les caractéristiques du site. Le site des vallées des Beunes s'étend sur 5500 ha et 12 communes.

Les enjeux écologiques liés aux espèces d'intérêt communautaires (EIC) sont rappelés. M. DUFFAU informe le COPIL que seulement 7 EIC de l'Annexe II sont listées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site. En effet, le FSD n'a pas été mis à jour depuis la rédaction du DOCOB (2004), or les connaissances naturalistes ont progressé depuis. Le FSD constitue la « Fiches d'identité » des sites Natura 2000 et est le support de l'information transmise à la Commission européenne. **C'est pourquoi un travail de mise à jour important a été entrepris cette année.** M. DUFFAU précise qu'une information de cette mise à jour doit être faite au COPIL. M. MAILLOS ajoute que cette mise à jour est importante car c'est sur la liste des espèces et des habitats dits d'intérêt communautaires que les animateurs s'appuient pour mettre en place les actions contractuelles.

En synthèse, il ressort de cette mise à jour du FSD, les éléments suivants :

- Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore : 19 espèces dont 12 nouvelles:
  - 9 mammifères (dont 8 chauves-souris), 2 libellules, 2 papillons, 1 coléoptère, 1 crustacé, 2 poissons, 2 mollusques
- Annexe IV : 16 espèces - toutes nouvelles
  - 9 mammifères (chauves-souris), 3 reptiles, 2 amphibiens, 2 papillons
- Autres espèces importantes : 60 dont 59 nouvelles
  - 37 plantes, 9 oiseaux, 5 papillons, 3 amphibiens, 2 libellules, 2 reptiles, 1 poisson, 1 mammifère

De la même manière que pour les espèces, M. DUFFAU rappelle les enjeux écologiques liés aux différents habitats d'intérêt communautaires (HIC). Il informe que seulement 7 HIC sont listés dans le FSD, alors que 18 HIC ont été identifiés à la suite de la réalisation par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) de la typologie des végétations du site Natura 2000 (2019-2021). Un travail de mise à jour du FSD devra donc être entrepris lorsque la cartographie des habitats naturels du site sera terminée.

A ce sujet, la parole est laissée à M. Vincent VÉRITÉ du CBNSA qui propose un point d'étape sur l'avancement de la cartographie des habitats naturels du site N2000. Après avoir présenté la méthode de cartographie mise en œuvre, M. VÉRITÉ fait état des premiers résultats. En 2023, les prospections se sont concentrées sur la partie « Petite Beune » du site N2000. Plus de 2900 ha ont été cartographiés, dont environ 500 ha d'Habitats d'intérêt communautaires. 87 habitats différents ont été identifiés. M. VÉRITÉ termine sa présentation par les perspectives pour l'année 2024 qui verra la finalisation de la cartographie, la production des rendus cartographiques et la présentation des résultats lors du prochain COPIL.

## Animation du site :

M. DUFFAU présente ensuite le bilan de l'animation menée sur site durant cette tranche d'animation en s'appuyant sur le cahier des charges du Marché d'animation.

## Informer et Communiquer

Le **site internet** du site Natura 2000 est présenté. Il est disponible à l'adresse suivante :

- <https://vallees-des-beunes.fr/>

Le site internet comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site Natura 2000, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Il est précisé que le site internet est mis à jour en au fil de l'eau. **Il est proposé de relayer l'adresse du site sur les sites internet respectifs des communes concernées.**

Une animation grand public, organisé par Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP) dans le cadre de la Journée Mondiale sur les Zones Humides (JMZH) a eu lieu le 03/02/2024. Le SMBVVD y a participé en tant qu'intervenant sur la thématique « rôle, diversité et fonctionnalité des zones humides ».

### *Assistance évaluation des incidences N2000*

L'article 6 de la Directive Habitat, Faune, Flore précise que: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». Trois listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :

- une liste nationale définit par l'Article R414-19 du code de l'environnement
- une 1ère liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
- Une 2ème liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

M. DUFFAU précise qu'il a été sollicité à 2 reprises pour assister les maîtres d'ouvrage de projet dans la complétude des formulaires d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

### *Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion*

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. DUFFAU présente les 2 outils principaux :

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

### **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux.

Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur les communes concernées par le site Natura 2000, 10 exploitants se sont engagés représentant une surface de 118 ha et un linéaire 1897 mètres d'infrastructures agroécologiques (ripisylves et fossés), correspondant à une enveloppe de 150 781 € sur les 5 années d'engagement. La MAEC retard de fauche est la mesure la plus engagée en 2023. A noter que plus de 50% de l'enveloppe budgétaire dédiée à ce PAEC a été utilisée sur les communes concernées par le site.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2023 contre 3 000 000 € demandés. 7 dossiers ont été engagés représentant une surface de 181ha sur les communes concernées par le site.

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 1,1 million d'euros contre 5,4 millions demandés. 6 dossiers ont été déposés pour des exploitations présentes sur les communes de vallées de Beunes. Mme BOISVERT précise que ce PAEC favorise les structures d'élevage extensif et les pratiques respectueuses de l'environnement, avec un impact positif sur les sites Natura 2000.

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne devrait être connu qu'au mois de mars.

### **Contrats N2000 « ni agricole ni forestier »**

M. DUFFAU précise dans un premier temps que lors de l'Appel à Projet « Contrat Natura 2000 » proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023, aucun contrat concernant le site « Vallées des Beunes » n'a été déposé.

En effet en 2022, 4 contrats Natura 2000 de gestion pastorale extensive avec broyage des refus et d'entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel, arrivaient à échéance. Un travail sur certains aspects de ces contrats devait être mené avant de redéposer ces contrats Natura 2000 très liés les uns aux autres. Ce travail a été réalisé en 2023 et début 2024 avec pour objectif de répondre au prochain l'Appel à Projet « Contrat Natura 2000 2024 » de la Région Nouvelle-Aquitaine. M. DUFFAU précise qu'à ce jour le calendrier de ce nouvel AAP n'est pas connu. Fort heureusement la continuité des actions engagées a pu être assurée en 2023 grâce à l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

M. DUFFAU informe également le COPIL qu'un contrat Natura 2000 de sécurisation physique des accès à une carrière par pose d'un portail est prévue. Cette carrière abrite une colonie de chauves-souris en hibernation, or du dérangement est constaté. Le CEN NA en est le propriétaire et sera donc le bénéficiaire du contrat.

M. DUFFAU présente les **2 contrats Natura 2000** qui sont en cours portés par la SCI du château de Puymartin et un propriétaire privé. Il s'agit de l'entretien par gyrobroyage de 3 ha de mégaphorbiaies faisant suite à la phase de restauration réalisée en 2022.

### ***Suivis biologiques de gîtes à chauves-souris***

M. DUFFAU fait état des résultats des suivis de gîtes à chauves-souris les plus importants connus sur le site Natura 2000.

### ***Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000***

M. DUFFAU présente le Programme chiroptères cavernicoles en NA avec une carte indiquant la provenance des chauves-souris contrôlées en Vallées des Beunes. Ces résultats montrent l'importance de préserver le réseau de gîtes présent sur le site Natura 2000, l'enjeu chiroptères y est majeur.

Mme Marie-Laure VILLESUZANNE de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) présente l'Atlas de la Biodiversité qui a eu lieu sur l'intercommunalité : le projet et ses objectifs, les groupes d'espèces concernés, les résultats (restitution écrite, affiches, dépliants, livrets rando, malles pédagogiques) ainsi que les perspectives à venir.

M. Bruno LEONARD du SMBVVD, présente un projet de restauration de cours d'eau réalisé par le Syndicat sur le ruisseau du Puymatin. Suite à un diagnostic réalisé sur ce tronçon de cours d'eau, des actions ont été réalisées visant la suppression de la végétation implantée dans le lit avec gestion des encombres ainsi que de la végétation dépérissante, suivi de la mise en place d'épis déflecteurs pour

redonner une dynamique au cours d'eau, resserrer le lit mineur et diversifier les zones d'habitats naturels.

### **Conclusion**

M. CROUZEL clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution.

M. Mathieu MALANDAIN  
Président du CoPil Vallées des Beunes




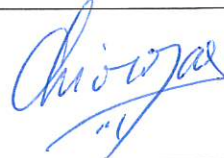






## SITE NATURA 2000 « VALLÉES DES BEUNES »

Réunion du COPIL du 6 mars 2024 (10h)

Salle de réunion de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Coordonnées (mail/tél)
DUFFAU Mathieu	CEN NA		m.duffau@cen-na.org
VÉRITÉ Vincent	CBNSA		v.verite@cbnsa.fr
CRUZEA Denis	SNBVD		d.cruzea@iclsud.com
PRAT-DUANE Clara	SNBVD		sulbard@syndicat- veze-dordogne.fr
DENOUEIX Arnaud	FD Pèck 24		contact@ peckdordogne.fr
Jouanel. Marie Isèle	but Maire Pèck 24		marie.jouanel@ccarange.fr
GAUTHIER Florence	CDal		f.gauthier@clardogne.fr
GUIGUE David	CCSPN		davidguigue. ccspn@srulat.fr
SECRETAT Jean Claude	GAEC Le Pont		



DENIS ARNAUD	3424		denis.arnaud14@ mail.com
Manon Tissidre	elles Comité spécio Dordogne		manontissidre@ gmail.com
LE COFFRE Joël	Mairie de Meynab		manon.meynab @wanadoo.fr
CHIROZAS THOMAS	Grand Site de France Vallée Vézère		thomas.chirozas @pole-prehistoire.com
Isabelle ROBERT	Cellule Lincées CD 24		i.isart@dordogne.fr
Mélanie AUPY	DDT 24		melanie.aupy@ dordogne.gouv.fr
Maillos Hugo	Région Nouvelle-Aquitaine Service Nature 2000		
VASSEUR Thibault	Stagiaire Pastoralisme Chambre Agriculture 24		
BOISVERT Bernadette	Chambre d'agri- culture Dordogne.		
Villegann M-laurie	CC Vallée de l'Homme		m-l.villegann @cc-vh.fr